



LIAISONS

« Le syndicat, c'est aussi la solidarité et la fraternité »

RENCONTRE REVENDICATIVE SUR LE CTP

Le mercredi 4 juin 2008, une délégation CGT (*) a répondu à l'invitation du Président.

Notre délégation a rappelé la position de la CGT : **La direction reste un interlocuteur privilégié du syndicat qui ne se laissera pas enfermer dans le champ clos du CTP lorsqu'elle aura des revendications à défendre.**

Elle a ensuite, présenté les revendications suivantes:

- Maintien des acquis sociaux : Mêmes horaires et congés pour tous à l'Université (y compris les collègues de l'IFUM)
- Formation des personnels: l'acquisition de nouvelles compétences ou leur consolidation est autant l'intérêt de l'université que du salarié. La formation doit donc se faire exclusivement sur le temps de travail.
- Adéquation fonction/grade des titulaires et des non-titulaires
- Pour les non-titulaires: application d'un statut type ITRF. Etablissement d'une grille indiciaire tenant compte de leur ancienneté, y compris celle acquise avec des contrats CES, CEC
- La CGT demande que l'augmentation de 7% des primes décidée par la Ministre soit appliquée à l'ensemble du personnel BIATOS
- Les représentants des personnels doivent émettre un avis sur les demandes formulées par les agents dans le cadre du mouvement interne

(*) La délégation = les représentants CGT au CTP : Jean-Luc Antonucci et Marlène Vicente (titulaires), Valérie Morell et Raphael Réquena (suppléants) et Mireille Bruyère (membre du bureau du syndicat).



ENSEIGNANTS : RÉSISTER À LA DÉFERLANTE LIBÉRALE

Lors du dernier colloque de la CPU, le 4 avril 2008 à Bruxelles, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a insisté sur la convergence entre son action et les revendications de la CPU dont les propositions de son dernier colloque ont été entendues et mises en œuvre dans sa loi « Libertés et Responsabilités des Universités ». Sous couvert de la stratégie de Lisbonne, donc pour être en conformité avec les directives européennes, la LRU a engagé la dissolution du service public d'enseignement supérieur dans le marché de l'éducation.

Cette loi, qui a largement bénéficié du soutien ou du silence complaisant des patrons et des mandarins (dans le nouveau CA de notre université, un élu du collège B représente 7 fois plus de collègues qu'un élu Professeur – de l'ordre de 30 contre 210), liquide l'héritage des années soixante et des luttes qui ont suivi pour préserver et développer l'université et la recherche à laquelle nous sommes attachés.

Éblouis par le mirage d'une gouvernance centralisée que la loi confère désormais aux nouvelles instances de notre université, certains ont peut-être encore un peu de mal à discerner les effets dévastateurs de la loi LRU sur le service public d'enseignement supérieur mais le processus de différenciation, et de privatisation, est bien en route.

Lors de son allocution du 4 avril, la ministre a constaté que « dans la majorité des nouveaux conseils d'administration, le monde de l'entreprise est représenté ». Parmi les 46 projets proposés pour l'Opération Campus (financée par la cession d'une partie de la participation de l'État dans le capital d'EDF), seulement 10 campus privilégiés seront retenus (l'UTM y est présente sous couvert du PRES de Toulouse).

* L'un des critères de sélection des projets est la capacité à optimiser le patrimoine immobilier et les lauréats retenus en juillet devront présenter en novembre les partenariats financiers associés. Le décret relatif aux règles de fonctionnement des fondations universitaires adopté le 7 avril dernier et les réductions fiscales qui y seront associées favorisera l'intégration du monde de l'entreprise au sein de l'université.

Le décret du 24 avril 2008 relatif au mécénat de doctorat des entreprises consacre le désengagement de l'état et met en péril l'indépendance de la recherche au sein de l'université.

* Le projet d'abandon des normes SAN REMO sera très certainement l'occasion de définir de nouvelles modalités de répartition des moyens aux universités selon des critères d'appréciation probablement fondés sur les résultats, sur la capacité à gérer et à optimiser.

Par exemple, désormais, la loi impose aux universités de diffuser les résultats de l'insertion professionnelle, filière par filière. Les missions de l'université vont en être durablement affectées.

La loi LRU contribue pleinement à l'entreprise de réduction, et à terme de liquidation, de la fonction publique et de ses agents. Parmi les points de convergence que relève la ministre, on ne peut s'empêcher de noter la modification « de la définition des tâches des enseignants-chercheurs » qui fera l'objet des dispositions à venir dès que le rapport Schwartz aura été remis.

L'ensemble des personnels de la fonction publique est visé, les maîtres de conférences et autres enseignants-chercheurs, titulaires ou non, comme les autres.

L'université que nous défendons, les valeurs du service public d'enseignement supérieur auxquelles nous sommes attachés sont remises en cause quotidiennement par ce gouvernement et ceux qui ont en charge de mettre en œuvre sa politique. Plus de faux-semblants donc. Seule une mobilisation forte nous permettra de faire front et de résister à la déferlante libérale qui submerge nos universités.

Nous appelons les enseignants et enseignants-chercheurs (titulaires et non-titulaires) qui considèrent que l'avenir de leur université, du service public d'enseignement supérieur et de la recherche reste un enjeu majeur à rejoindre notre syndicat pour organiser cette résistance.

Retraites, durée du travail, 35H

Gouvernement et MEDEF veulent que les salariés du public et du privé :

"Travaillent plus et gagnent moins"

"Travaillent plus longtemps pour toucher moins à la retraite"

**Le 17 juin 2008, toutes et tous dans l'action !
Grève et manifestation**

Les organisations syndicales de la Fonction publique d'Etat CGT, FSU et Solidaires appellent à faire de la journée d'action du 17 juin un nouveau temps fort de mobilisation pour :

- **La défense d'une retraite solidaire.** Le 17 juin fait suite à l'initiative du 22 mai 2008. Depuis, le gouvernement n'a apporté aucune nouvelle réponse. Nous affirmons notre attachement à la retraite par répartition et dénonçons la volonté forcenée du gouvernement d'imposer l'allongement à 41 annuités de la durée de cotisation, allongement qui ne règlera en rien l'enjeu du financement des retraites.
- **L'opposition à la déréglementation du temps de travail.** En imposant une série de mesures touchant aux forfaits, aux repos compensateurs, à l'organisation du temps de travail, le gouvernement permet une plus grande flexibilité, donne plus de pouvoir aux employeurs pour l'imposer. Cela peut avoir des conséquences sur les conditions de vie et de travail des salariés alors que les compensations pour heures supplémentaires vont être réduites.
- **Pour une Fonction publique et des services publics** de progrès social au service de la population, qui nécessite :
 - un véritable débat démocratique sur la réforme de l'Etat et de la Fonction publique en partant des besoins de tous ;
 - un emploi public, statutaire et qualifié, permettant des services publics de qualité accessibles sur l'ensemble du territoire ;
 - l'amélioration du statut du fonctionnaire qui garantit la neutralité, l'impartialité et l'indépendance des agents dans l'exercice de leurs missions ;
 - un développement de la mobilité choisie qui s'oppose à la mobilité subie et l'abandon du recours à l'intérim.
- l'augmentation du salaire indiciaire et des pensions

**Les salariés du privé et du public doivent faire entendre une toute autre musique.
à Toulouse, manifestation à 14 H place Jeanne d'Arc**

L'actualité en images



Enfin une droite courageuse

... qui n'hésite pas à s'attaquer aux plus démunis !



Vous me faites un devis ?
C'est pour faire jouer la concurrence.

